

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 mars 2019

Date de la convocation : 19/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidoré POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : M. Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET.

Ont donné pouvoir : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Manuel BELMONTE, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents excusés : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TOURISME** : Convention Vienne Condrieu Agglomération – Parc du Pilat

Rapporteur : M. P. JAUD SONNERAT

NOTE DE SYNTHÈSE

La fusion a créé une situation qui renforce la légitimité des liens entre le territoire touristique de l'ex-ViennAgglo et celui de l'ex-CCRC et notamment au regard de la présence du Parc Naturel Régional du Pilat.

Cette collaboration se traduit par de nombreuses actions comme le label Vignobles et découvertes mais aussi sur des principes généraux de valorisation mutuelle des territoires et destinations, de promotion coordonnée des prestataires et professionnels et de développement d'outils partagés de promotion des destinations.

Afin de marquer ces principes de travail en commun, il est proposé une convention quadripartite entre l'Agglomération, le PNR du Pilat et les deux offices de tourisme qui leur sont rattachés et qui seront principalement chargés de la mise en œuvre de cette dernière.

Cette convention ne comporte pas d'engagement financier pour Vienne Condrieu Agglomération.

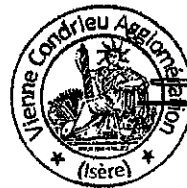
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le projet de convention de partenariat touristique entre le territoire du Parc du Pilat et Vienne Condrieu Agglomération joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 26 mars 2019
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 28 MARS 2019
et a été publiée le 28 MARS 2019



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat